

## Procès-verbal d'admissibilité du Concours interne sur titres complété d'épreuves d'ouvrier principal de 2ème classe spécialité « Electricité »

Vu l'arrêté du 26 décembre 2017 fixant les règles d'organisation générale, la composition du jury et la nature des épreuves des concours de recrutement pour l'accès à certains grades de la filière ouvrière et technique de la catégorie C de la fonction publique hospitalière et de l'Assistance publique-hôpitaux de Paris ;

Vu la décision d'ouverture des concours externe et interne sur titres complétés d'épreuves d'ouvrier principal de 2ème classe spécialité (métier) « Electricité » en date du 25 août 2025,

Vu l'arrêté du 14 octobre 2025 fixant la liste des candidats autorisés à prendre part au concours.

Vu l'examen des candidatures ;

Après délibération, le jury réuni le 28 janvier 2026 au Centre Hospitalier de Chartres, déclare admissibles le(s) candidat(e)s suivant(e)s :

- Monsieur Adrien DO NASCIMENTO
- Monsieur William GOUSSOT
- Monsieur Alexis GRESSÉ
- Monsieur Kevin RENARD.

Madame Bérengère TALMANT,  
Responsable du Développement Social  
du Centre Hospitalier de Chartres, présidente du jury ;

Monsieur Benjamin DEJENNE,  
Ingénieur Biomédical  
du Centre Hospitalier de Chartres ;

Madame Marie-Cécile PHILIPPON,  
Adjointe des cadres hospitaliers  
chargée des mobilités professionnelles du Centre Hospitalier de Chartres ;

Monsieur Jean-Pierre ZELINDRE,  
Technicien hospitalier,  
à la Direction des Travaux du Centre Hospitalier de Chateaudun